

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 15 janvier 2020

Etaient présents : M. BENAND Laurent, Mme BENAND Maryse, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT André, M. MAXIT Bernard, Mme MAXIT Carole, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : M. COMMAND Fabrice et M. GRILLET-MUNIER Fabrice.

M. DAVID-CRUZ Gérald a été nommé secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04.12.2019

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

2. Compte rendu de la rencontre avec le conseil municipal de Châtel du 18.12.2019

M. le maire rappelle les points essentiels de cette réunion qui a consisté à identifier les projets communs entre les deux communes et susceptibles de voir le jour au niveau « du Saix » (parcelles agricoles en cours d'acquisition par la commune entre l'intermarché et le centre sportif).

Considérant	Le besoin d'arrêter la liste des projets à intégrer dans la révision du PLU et de les circonscrire dans l'espace
Le conseil municipal valide	La liste des projets à intégrer dans la révision du PLU : <ul style="list-style-type: none">- centre médical avec DZ (priorité)- centre de secours (priorité)- logements pour les travailleurs saisonniers et / ou primo - accédant à la propriété (jeunes de La Chapelle en priorité)- aire d'accueil pour les travailleurs saisonniers
Prochaine étape	Demande de devis pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant la procédure de révision du PLU
	Groupe de travail à la mairie de Châtel du 29.01 à 20 h 30. M. le maire invite les conseillers faire transmettre leurs remarques en mairie pour préparer cette réunion.

3. Point sur le personnel

- Ouverture du poste de secrétaire de mairie au cadre d'emploi des attachés territoriaux

Faisant suite à l'obtention du concours de la fonction publique / grade d'attaché territorial par Denis TSCHANN, M. le maire propose au conseil municipal d'ouvrir le poste de secrétaire de mairie au cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A).

M. Denis Tschann quitte la salle.

Considérant	Que le conseil municipal a seul la compétence pour la création et la suppression d'emplois (loi 26.01.1984)
	Que le poste de secrétaire de mairie actuel ouvert au seul cadre d'emploi des rédacteurs (cat. B)
Le conseil municipal valide	L'ouverture du poste de secrétaire de mairie au cadre d'emploi des attachés territoriaux (cat. A)
	La stagiairisation de Denis Tschann dans ce cadre d'emploi

- Revalorisation des traitements des agents administratifs

Vu	La délibération du 11.07.2018 instituant le régime indemnitaire de la commune (RIFSEEP)
Considérant	Le changement de catégorie (B -> A) du secrétaire de mairie
	Le pouvoir d'attribution des primes individuelles par l'autorité territoriale à l'ensemble des agents à travers le RIFSEEP
Le conseil municipal valide	L'organisation d'une rencontre avec le centre de gestion 74 pour étudier les revalorisations des traitements envisageables pour les agents de la filière technique et administrative

M. DAVID-CRUZ Gérald souhaite que cette revalorisation soit abordée globalement en tenant compte notamment de l'ancienneté et pour inciter les agents à passer les concours de la fonction publique territoriale.

- Recrutement du responsable des services techniques

Le conseil municipal valide	L'organisation d'une rencontre avec le centre de gestion 74 pour finaliser la fiche de poste et préparer le recrutement
------------------------------------	--

M. le maire souhaite que cette rencontre avec le CDG74 ait lieu rapidement pour pouvoir statuer sur les deux précédent points avant fin février.

- **Approbation du règlement intérieur du plan de formation mutualisé**

Pour mémoire, le conseil municipal du 26.06.2019 avait validé le projet de règlement pour les formations (modalité de remboursement des frais, congés...) avant transmission au centre de gestion.

Considérant	L'avis favorable du CDG 74 sur le projet de règlement du plan de formation mutualisé
Le conseil municipal approuve	Le règlement des formations mutualisées

- **Plafonnement du remboursement des frais pédagogiques**

Vu	Le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
Considérant	La délibération précédente approuvant le règlement de formation
Le conseil municipal décide	De mettre en place un plafond de 800 euros TTC annuel pour la prise en charge des frais pédagogiques par agent et par formation suivies au titre du compte personnel de formation.

4. Point sur les remontées mécaniques

- **Solde du fonds de gros entretien et de renouvellement (GER) au 31.10.2019**

M. le maire rappelle que le contrat de DSP 2017 - 2022 a été résilié à la date du 31.10.2019 avant la conclusion du nouveau contrat en cours depuis le 01.11.2019. Il convient en conséquence de réalider un « solde pour tout compte » à la date du 31.10.2019 du fonds GER.

Considérant	Que le compte GER précédent a été arrêté à la date du 31.05.2019
	Que les recettes générées sur la période du 01.06.2019 au 31.10.2019 représentent un montant de 100 000 € / 12 mois x 5 mois = 41 666.67 €
	Que le comité de suivi de la DSP du 18.12.19 a validé le montant des dépenses générées sur la période du 01.06.2019 au 31.10.2019 pour un montant de 80 066.70 €
Le conseil municipal valide	Un remboursement à la SELCA d'un montant de : 80 066.70 (dépenses) - 41 666.67 (recettes) = 38 400.03 €

Echanges des participants concernant le « projet descente » :

M. DAVID - CRUZ Gérald fait remarquer que plusieurs postes dans le tableau de suivi du GER (qui seront à valider lors du prochain comité de suivi de la DSP) concernant le projet descente dans le secteur de Braitaz or la commune ne dispose pas, à ce jour, des éléments nécessaires pour se prononcer sur ce projet.

En substance, se posent notamment les questions du choix du domaine (Braitaz ou Crêt Béni ?), du retour sur investissement, de la liaison ou non avec Torgon et Châtel et du fonctionnement de cette activité. Il ajoute que ce projet doit également être conçu avec les prestataires locaux, commerçant et ensemble des partenaires.

M. le maire rappelle que les aménagements proposés par le délégataire avaient initialement et uniquement comme objectif de créer une étape ou un point de départ pour la « Pass'Portes » sur le domaine de La Chapelle d'Abondance. Une stratégie globale d'ouverture des remontées mécaniques durant la période estivale doit être élaborée en associant effectivement les différents acteurs.

Par ailleurs, le contrat de DSP prévoit une exploitation « a minima » d'une installation en juillet et août à raison d'un jour par semaine, activité qui serait susceptible d'évoluer (art. 3-3 du contrat). C'est pourquoi, un courrier sera envoyé au délégataire avec l'ensemble des précisions attendues pour ce projet (opportunité, fonctionnement, tarifs, approche coût / bénéfice, intérêts commerciaux, touristiques, partenariaux...) avant le prochain comité de suivi de la DSP prévu mi-février.

- Projet d'enneigement - phase II

M. le maire expose le compte rendu du groupe de travail du 09.12.2019 avec le bureau d'études TIM INGENIERIE et le délégataire. Un tracé a été envisagé, à la demande des élus, avec comme point de départ la piste « biche haute » et un retour en station via la piste de l' « ourson ». Le chiffrage des travaux de cette seconde phase a été évalué à 1.4 M€ HT, hors frais d'études.

Il rappelle que le droit d'eau actuel pour la retenue collinaire de Crêt Béni correspond à une capacité maximale de 47 500 m3 pour la période du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10). Or la ressource en eau disponible ne serait pas suffisante pour assurer l'enneigement de cette seconde phase. Les démarches sont en cours pour évaluer le volume réel de la retenue et les éventuels apports en eau complémentaires, comme le Nant de Chaboux, avant de demander une nouvelle autorisation à la police de l'eau. Idéalement, la retenue devrait être remplie en novembre puis à nouveau progressivement au cours de la saison hivernale.

Le conseil municipal valide	Le tracé de la phase II du programme d'enneigement proposé par TIM INGENIERIE
	Le rétroplanning suivant : 1. En cours : évaluation du volume réel de la retenue de Crêt Béni et demande d'autorisation loi sur l'eau 2. Février : Demandes de subvention AURA et CD74

5. Cession du droit au bail de la SCI du Kaizet

Vu	Le bail emphytéotique conclu le 25.10.1984 avec la SCI du KAIZET, d'une durée de 99 ans, pour l'occupation d'une parcelle située aux lieu - dit « Les Combes » à Châtel et l'édification d'un bar - restaurant
	La demande de cession du droit au bail emphytéotique de la SCI du KAYZET à M. Alban GRILLET - MUNIER, pour un montant de 1.4 M € (hors bail commercial), adressée à la commune le 18.11.2019
Considérant	Que la commune dispose d'un droit de préférence, jusqu'au 18.01.2020, si elle souhaite, pour acquérir ce droit au bail
	Que le loyer actuel perçu par la commune (250 FF / an en 1984, révisable annuellement) et estimé entre 8 000 et 15 000 € au total au bout de 99 ans, ne reflète pas la valeur du bien
	Que le bail emphytéotique porte par erreur sur la parcelle de terrain cadastrée section B 1167 alors qu'en réalité, ledit bail porte sur une partie des parcelles B 454, 455 et 1520
	Que l'implantation (sur les parcelles B 454, 455 et 1520), l'emprise au sol, les élévations et l'aspect architectural du bâtiment ne correspondent pas aux documents annexés à l'arrêté municipal d'autorisation de construire
	Que la concession d'occupation du terrain pour l'installation d'un câble aérien en forêt soumise au régime forestier n'a jamais pu être signée (suite à l'autorisation qui lui été accordée le 19.07.1990 et par délibération du 27.12.1990).
Le conseil municipal valide	La cession des terrains avec les prix suivants :
	Sol bâti et terrasse : 602 m ² à 350 € 210 700,00 € (bâti 349 m ² + terrasse 253 m ²)
	Terrain d'aisance 1863 m ² à 120 € 223 560,00 €
	La cabine d'arrivée du câble aérien fera partie de cette cession et la concession d'occupation de terrain pour ce câble (en forêt soumise au régime forestier), sera à la charge du potentiel acquéreur.
	De mandater Maître Chauvet pour un accompagnement dans cette démarche

6. Points administratifs

- Adhésion à PAYFIP pour les titres et les rôles

La loi de finance du 28.12.2017 dispose que les collectivités locales sont tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. Ce service sera obligatoire à partir du 01.07.2020 et gratuit (hors frais de CB et de gestion éventuelle du site internet).

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec la DDFIP pour la mise en œuvre de ce service.

- Installation de la fibre optique sur une parcelle communale

Pour mémoire, la commune va être dotée d'un réseau de fibre optique dont la construction et l'exploitation ont été confiées au SYANE. Dans ce cadre, **le conseil municipal donne son accord pour la mise en place de fourreaux enterrés sur la parcelle communale B 2446 (« Les Thoules »).**

- Remboursement de frais postaux de M. le maire

Le conseil municipal valide le remboursement de M. le maire à hauteur de 22 € pour le remboursement des frais d'envoi du « PLU modifié » à la préfecture.

- Convention avec la CCPEVA et l'OTI pour la mise à disposition de matériel de projection

Faisant suite à l'acquisition d'un projecteur de cinéma numérique par la communauté de communes, une convention définissant les conditions d'utilisation a été proposée à la commune.

M. le maire informe l'assemblée qu'il a demandé à la CCPEVA de ne pas associer l'OTI, en tant que signataire, à cette convention étant donné que ce dernier est un utilisateur du matériel de projection au même titre que les autres ce qui ne justifie pas a priori la conclusion d'une convention tri-partite.

Le conseil municipal s'oppose en conséquent à la signature de la convention en l'état.

7. Date de vote du budget 2020

Le conseil municipal valide le vote des comptes administratifs ainsi qu'un projet de budget 2020 quasi-définitif avant les élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

8. Demande de changement de salle par l'association La Chapelle Loisirs

Cette association souhaite utiliser la salle des fêtes au lieu de la salle qui lui a été attribuée à l'ancienne école pour les cours de zumba et renforcement musculaire adulte du mardi soir.

Mme CETTOUR Laurence confirme que l'espace dans la salle de l'ancienne école est limité pour l'organisation de ces activités.

M. le maire précise que la salle des fêtes n'est pas disponible car d'autres activités (notamment les projections numériques) y sont également déjà prévues. Par ailleurs l'association n'a toujours pas réglée sa cotisation pour la saison passée.

Mme CETTOUR Laurence soulève que le sol (en lino) des anciennes salles de classe est glissant.

M. le maire précise qu'à la salle de motricité (bâtiment multifonctionnel) le sol était aussi en linoleum.

Mme BRESSOUD Yvonne précise que ce dernier a été ciré pendant plusieurs années et qu'un brossage serait suffisant.

9. Convention de financement du centre aéré de Châtel

Comme chaque année, la commune de Châtel propose à la commune de contribuer aux frais d'inscriptions des enfants de La Chapelle pour les grandes et/ ou les petites vacances, à raison de 9 € par journée / enfant du village.

Le conseil municipal valide le partenariat proposé par la commune de Châtel pour les vacances de février, Pâques, estivales et de Noël 2020.

10. Proposition d'acquisition de la hotte de cuisine et du lave main

Le conseil municipal valide l'offre proposée par la SARL « chez Flo » pour l'acquisition de la hotte (300 €) du lave main (50 €) des petits chamois.

11. Demande pour le balisage des parcours Fat-Bike pendant la saison d'hiver

M. le maire présente un plan du parcours envisagé. L'attention du demandeur sera attiré sur le fait que les piétons seront toujours prioritaires.

Le conseil municipal autorise l'utilisation des supports existants (poteaux...) pour installer le balisage de ce circuit.

12. Demande d'autorisation d'urbanisme

Les avis sont rendus sur l'ensemble des demandes présentées.

13. Divers

Agenda

DATE	OBJET	LIEU
16.01.2020 à 14 h	Commission forêt avec ONF	Mairie
16.01.2020 à 18 h	Réception du personnel	Mairie
22.01.2020 à 9 h 30	Comité de direction de l'OTI	CCPEVA
28.01.2020 à 9 h 30	Commission communale des impôts directs	Mairie
29.01.2020 à 20 h 30	Groupe de travail sur le projet de centre médical	Mairie de Châtel (salle du conseil)

Offre d'acquisition du terrain sur lequel est implanté le chalet / bureau d'accueil de l'ESF)

Cette proposition n'est pas envisageable car l'emprise du chalet se situe dans un « périmètre de gel de l'urbanisation » dans le PLU.

Demande d'Antoinette LAPERROUSAZ pour l'accès à la parcelle B 1570

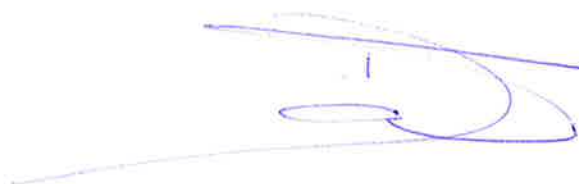
L'intéressée a proposé à la commune deux solutions pour aménager la partie finale du chemin communal de La Gaffe qui est trop pentu (pente supérieure à 25 %) pour l'accès à sa parcelle n°1570 au Rys.

Les aménagements proposés ne sont cependant pas techniquement envisageables car ce chemin est traversé par une conduite d'alimentation et de distribution d'eau potable et un câble électrique de 20 000 Kw qui alimente les remontées mécaniques à l'amont. Une solution de passage alternative sera proposée à l'intéressée.

Le maire
Bernard MAXIT



Le secrétaire
Gérald DAVID-CRUZ



FEUILLE DE PRESENCE

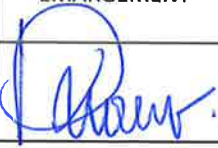



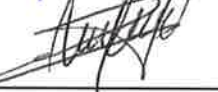


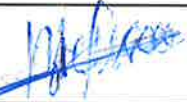



2020

Date de la réunion :

Mercredi 15 janvier à 20 h

OBJET :

Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL		EMARGEMENT	INVITE	EMARGEMENT
MAXIT Bernard Maire	x			
DAVID-CRUZ Gérald Premier adjoint	x			
GRILLET-AUBERT André Deuxième adjoint	x			
BOVARD Jean Troisième adjoint	x			
CRUZ-MERMY Valéry Quatrième adjoint	x			
BENAND Maryse	x			
BENAND Laurent	x			
BRESSOUD Yvonne	x			
CETTOUR Laurence	x			
COMMAND Fabrice	x			
GRILLET-MUNIER Fabrice	x			
MAXIT Carole	x			
VUARAND Marcel	x		Denis TSCHANN Secrétaire de mairie	